

LOGEMENT : BIEN S'INFORMER POUR RENTABILISER

C'est à l'initiative de Véronique SANDRO, directrice de l'ADIL 57, et de Marie-Jeanne VANZO, présidente de l'UFC-Que Choisir de Metz, qu'a eu lieu, le 24 juin 2022 à l'AFADAM (association familiale pour l'aide aux enfants et adultes déficients de l'agglomération messine), 99 boulevard de la Solidarité à Metz Borny, une rencontre entre l'ADIL (association départementale pour le logement) et les 3 associations locales UFC-Que Choisir de Moselle (Metz, Thionville et Moselle-Est).



Mme Véronique SANDRO, directrice de l'ADIL. A sa droite, Thomas KNEPPER, conseiller juridique et fiscal

Le but de cette réunion était d'apporter aux bénévoles de l'association de consommateurs, une information, la plus complète possible, sur les différentes missions remplies par les conseillers de l'ADIL, organisme d'information sur le logement encore trop méconnu du public.

En effet, qui sait que l'ADIL fournit, gratuitement, à toute personne qui en fait la demande (par courrier électronique ou téléphone de préférence, mais aussi par courrier postal ou lors de rendez-vous), une information

objective, sûre et précise pour tout ce qui concerne le logement : location, copropriété, construction, achat ou vente de logement, travaux immobiliers, rénovation énergétique, etc. ? Et même, si nécessaire, un accompagnement personnalisé, technique et financier pour votre projet de rénovation énergétique (certains territoires), juridique et financier pour accéder à la propriété, pour les copropriétés volontaires qui rencontrent des difficultés d'organisation et de gestion, pour prévenir les impayés de loyers, pour lutter contre l'habitat indigne et non décent notamment.

Prévenir vaut mieux que guérir ! AVANT tout projet immobilier, consulter l'ADIL est indispensable

Si vous avez un projet, avant de vous lancer à l'aveuglette, en faisant imprudemment confiance à des commerciaux sans scrupules, plus soucieux de leur commission que de la rentabilité de votre projet, consultez l'ADIL. C'est indispensable pour que votre projet de rénovation ou d'amélioration énergétique de votre logement se déroule dans les meilleures conditions et ne devienne pas un cauchemar, comme le voient, malheureusement trop souvent dans leurs permanences litiges, les associations UFC-Que Choisir. L'ADIL vous orientera dans la sélection de professionnels qualifiés. Attention aux entreprises, hélas trop nombreuses, dont les pratiques douteuses ont déjà été signalées par des clients mécontents.

L'ADIL vous renseigne et vous accompagne, mais elle n'interviendra pas à votre place, au contraire de l'UFC-Que Choisir qui, bien entendu, ne pourra pas vous représenter en justice si vous avez un litige, mais fera tout son possible, grâce à ses conseillers litiges expérimentés et en faisant pression sur votre adversaire, avec de bons arguments, pour obtenir un arrangement amiable qui vous satisfasse.

ADIL 57 - tél. 03 87 50 02 60 - contact@adil57.fr
8 rue Gambetta 57000 METZ - www.adil57.org
Association départementale d'information sur le logement
FRANCE RENOV' 1 rue des Récollets 57000 METZ
Tél. 03 87 50 82 21 - info@alec-paysmessin.fr
ALEC du Pays messin (Agence locale de l'énergie et du climat)

UFC-Que Choisir Metz

MONTIGNY LES METZ, 4 place de la Nation
Site web : <https://metz.ufcquechoisir.fr>
Tél. 03 72 13 73 57 - contact@metz.ufcquechoisir.fr
Sur rendez-vous : du lundi au vendredi, de 15h00 à 18h00.
Boulay, Hôtel de Ville, 1 place Dr Julien Schwartz
Les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois, de 9h00 à 12h00.

UFC-Que Choisir Thionville

THONVILLE, 2 rue d'Austrasie
Site web : <https://thionville.ufcquechoisir.fr>
Tél. 03 82 51 84 29 - contact@thionville.ufcquechoisir.fr
Sur rendez-vous : du lundi au vendredi, de 14h00 à 16h00

UFC-Que Choisir Moselle-Est

HOMBURG HAUT, Impasse de l'Ecole, Cité Chapelle
Site web : <http://www.ufc-quechoisir-moselle-est.org>
Tél. 03 87 81 67 80 - contact@moselleest.ufcquechoisir.fr
Sur rendez-vous : du mardi au jeudi, de 8h00 à 11h00 et de 14h00 à 17h00
Sarreguemines, Centre culturel, 3 rue Jacques Roth
Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 17h30 à 19h00